

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Décision modificative du 16 février 2015 relative à la composition du comité d'orientation de l'Agence française pour l'information multimodale et la billettique (AFIMB)

NOR : DEVT1503767S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2010 relatif à la création de l'Agence française pour l'information multimodale et la billettique, notamment son article 5 ;

Vu la décision du 23 décembre 2010 portant création du comité d'orientation de l'agence ;

Vu la décision du 13 février 2012 portant modification de la composition du comité d'orientation de l'agence ;

Vu la décision du 18 juillet 2012 portant modification de la composition du comité d'orientation de l'agence ;

Vu la décision du 29 avril 2013 portant modification de la composition du comité d'orientation de l'agence,

Décide :

Article 1^{er}

La composition du comité d'orientation est modifiée comme suit :

« Représentant du groupement des autorités responsables des transports

Titulaire

M. Frédéric NEVEU, en remplacement de M. Joël CARREIRAS. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 16 février 2015.

*Le directeur général des infrastructures,
des transports et de la mer,*
F. POUPARD